



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff

Tél/fax : 01 46 57 85 85

e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

**CONGRES ANNUEL de L'USP
21, 22 et 23 mars 2025 à Nîmes**

FICHER HOPSYWEB ET POLITIQUE SECURITAIRE

L'USP a organisé son congrès annuel à Nîmes les 21,22 et 23 mars 2025 tout en participant le 22 mars dans cette ville à la marche contre le racisme. La motion suivante a été adoptée.

En 2019, un décret a permis, un an après la création du fichier HOPSYWEB, le croisement des données des personnes hospitalisées en psychiatrie sous contrainte avec celles des personnes fichées pour radicalisation.

Le 26 février 2025, une nouvelle circulaire conjointe des ministères de l'Intérieur et de la Santé, au demeurant assez confuse dans sa rédaction, ordonne aux préfets, aux établissements de santé et aux psychiatres d'intensifier leur collaboration pour « renforcer le suivi des personnes » fichées comme radicalisées « présentant des troubles en matière de santé mentale ».

L'USP :

- ⇒ prend note des super pouvoirs prêtés aux psychiatres pour débusquer des « troubles en matière de santé mentale », très vaste programme de contrôle social ;
- ⇒ dénonce la vision sécuritaire systématiquement mise en avant dès qu'il s'agit de psychiatrie ;
- ⇒ rappelle que les soins sous contrainte pour raisons psychiatriques sont strictement encadrés par la loi et demande que les cadres législatifs soient simplement respectés par les pouvoirs publics.